



Missions de la Cellule Qualité au CMI de Romagnat

L'organisation choisie par notre établissement est une fonction de gouvernance de la gestion des risques associés aux soins assurée conjointement par la direction de l'établissement et la CME. Cette fonction décide et initie, organise et pilote la démarche de gestion des risques associés aux soins. Elle définit les priorités, valide le programme d'actions, alloue les ressources adaptées, suit les actions en cours, évalue les résultats et adapte le programme en conséquence. Cet engagement se concrétise par la mise en place d'une Cellule Qualité.

Cette dernière met en œuvre et anime le programme d'actions. Elle s'assure de la bonne utilisation des ressources allouées. Selon un agenda établi, elle communique des résultats exploitables nécessaires à la prise de décisions.

Une fonction opérationnelle de mise en œuvre et de suivi des actions sous la forme de projets précis et structurés, qui mobilise les divers spécialistes de l'établissement et professionnels concernés, conduits par des groupes de travail thématiques et commissions existantes (CLIN, CLUD, CDU, COMEDIMS, CLAN etc.), intégrées à l'édifice Gestion des risques de l'établissement.

DESCRIPTION

Sous l'autorité de la Direction et de la CME :

- La Cellule Qualité décide et impulse la politique de gestion des risques, fixe les orientations, les domaines prioritaires et affecte les ressources nécessaires à sa mise en œuvre.
- Elle pilote la démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins ainsi que la politique de gestion des risques de notre établissement.
- Elle détermine les actions stratégiques à mettre en place, valide le programme d'amélioration qualité et de la sécurité des soins. Elle réalise et coordonne également le programme global de gestion des risques et assure la mise en œuvre du programme d'amélioration de la qualité, de la sécurité des soins et de la gestion des risques.
- Elle coordonne les plans d'actions et apporte un soutien méthodologique aux groupes de travail.

UNE ORGANISATION TRANSVERSALE

L'organisation mise en place au CMI de Romagnat est une organisation transversale. Elle s'appuie sur les structures existantes.

Des vigilances sanitaires à la gestion des risques :

La question de l'articulation entre les vigilances et la gestion des risques s'est posée dès la conception de notre politique de gestion globale des risques.

D'un point de vue matériel et humain, nous ne pouvons pas multiplier les dispositifs de vigilances ou en développer d'autres, au-delà de celles réglementaires. **Nous avons donc**



Missions de la Cellule Qualité au CMI de Romagnat

structuré notre dispositif autour d'une coordination des vigilances et élargi la structure de coordination des vigilances à l'ensemble des risques.

Nous avons appelé cette entité « Cellule Qualité ».

L'objectif étant d'améliorer l'efficacité du système de vigilance et d'en optimiser la coordination.

Nous pensons que ce système permet :

- une simplification des dispositifs de signalement et de collecte de l'information
- une amélioration des transmissions de l'information
- un meilleur partage de l'information
- une coordination des actions et définitions des priorités
- la mutualisation des compétences et savoir-faire

De nombreuses raisons ont conduit le CMI de Romagnat à mettre en place une Cellule Qualité coordonnant les vigilances, la qualité et la gestion des risques de l'établissement :

- la logique de conformité réglementaire
- la capitalisation des acquis des vigilances est précieuse pour la gestion globale des risques :
- l'expertise sur un risque donné
- l'organisation de la traçabilité des informations
- la gestion de l'alerte
- la culture du signalement
- la sensibilisation et formation
- la coordination des acteurs pour l'établissement et le suivi des plans d'actions qualité

MISSIONS ET ACTIVITES DE LA CELLULE QUALITE

Ses missions dans le cadre de la qualité :

Piloter la démarche qualité

Mettre en œuvre les actions qualité

Animer la procédure de certification

Etablir et valider le Plan d'Amélioration Qualité (PAQ)

Elaborer le compte qualité

Valider les audits, décider des actions qualité à engager

Définir les actions de communication

Mettre en forme les résultats des audits

Proposer des actions d'amélioration

Communiquer sur la démarche qualité

Développer et pérenniser l'Evaluation des Pratiques Professionnelles

Développer les indicateurs de pratiques cliniques



Missions de la Cellule Qualité au CMI de Romagnat

Ses missions dans le cadre des vigilances et de la gestion des risques :

Coordonner et piloter l'ensemble des risques dans l'établissement

Réaliser le programme annuel de gestion globale et coordonnée des risques : PGR

Veiller à la mise en œuvre et au respect des plans spécifiques (Plan de gestion des tensions hospitalières et des situations sanitaires exceptionnelles)

Répertorier les EIG et procéder à leurs analyses et organiser les CREX

Valider les causes apparentes et les causes latentes des EIG et définir un plan d'actions.

Veiller à la gestion documentaire et à la communication interne des informations et retours d'expérience entre les référents de vigilances et de risques

Coordonner et planifier les séances d'information, les séances de formation, veiller au respect de l'échéancier des contrôles réglementaires en matière de prévention de risques.

Assurer la mise en œuvre du système de signalement des événements indésirables : recueil des FEI

Analyser, identifier les actions à mettre en œuvre, en assurer le suivi, évaluer la pertinence des actions

Assurer le suivi des indicateurs sécuritaires : déclarations internes et externes.

Conduire des actions de formation, de communication et de sensibilisation autour de la prévention des risques et de la gestion des événements indésirables auprès des professionnels

Coordonner les différentes vigilances présentes au sein de l'établissement

RESPONSABILITES

La Cellule Qualité est coordonnée par la responsable qualité et la directrice administrative et financière de l'établissement.

La Cellule Qualité s'appuie, pour la mise en œuvre du programme d'actions sur l'ensemble des professionnels de l'établissement. Elle est garante de la cohérence des actions conduites en vue d'assurer la qualité et la sécurité des soins. La coopération des personnes ressources est particulièrement nécessaire :

- personnes en charge des vigilances destinées à garantir la sécurité sanitaire ;
- responsables du management de la qualité et de la sécurité des soins (prise en charge médicamenteuse, identité vigilance ...) ;
- le CLIN et l'équipe opérationnelle d'hygiène ;
- le responsable logistique, très impliqué dans la gestion des autres risques non associés aux soins ;
- les cadres de santé et le chargé de la gestion des plaintes et des réclamations ;
- médecin responsable du département d'information médicale (DIM), etc.



Missions de la Cellule Qualité au CMI de Romagnat

Les représentants des usagers sont invités à chaque réunion plénière. Le point qualité est constamment inscrit à l'ordre du jour de la CDU, au cours duquel un compte-rendu des différentes actions menées leur est fait.

Les modalités de travail entre la Cellule Qualité et ces différents professionnels :

L'ensemble des personnes citées ci-dessus font partie de la Cellule Qualité élargie. Les axes de travail sont définis en réunion plénière, avec information concernant les responsables et les modalités de travail. De plus, les coordonnateurs de la Cellule Qualité participent aux différentes instances de l'établissement (CLIN, CLUD, CLAN, CDU, COMEDIMS, Prise en charge médicamenteuse ...).

Elaboration du programme d'actions :

Pour l'élaboration du programme d'actions comme pour sa réalisation, la Cellule Qualité s'appuie, en fonction des risques traités sur :

- l'expertise interne des professionnels médicaux et paramédicaux impliqués dans la gestion des risques associés aux soins
- les correspondants des vigilances, équipe opérationnelle d'hygiène (EOH), pilotes des thématiques

Elle s'entoure des avis des professionnels experts dans la gestion des risques autres qu'associés aux soins et dans les domaines de la qualité et de la santé au travail.

Acteurs :

La coordination du management qualité et de la gestion des risques de l'établissement associe pleinement les coordonnateurs de la Cellule Qualité, les membres de la CME et la Direction.

La Cellule Qualité élargie intègre également le Directeur Général, les cadres de santé, le responsable logistique, le président de la CME, les correspondants des vigilances et les représentants des usagers. Elle peut être convoquée en séance extraordinaire à la demande d'un de ses membres ou dans le cadre de la gestion de crise.

Le groupe se réunit de manière restreinte (cadres de santé, responsable qualité, responsable logistique et correspondant(s) vigilances) sous forme de rencontres organisées pour l'analyse des événements indésirables. Des CREX (Comité de retour d'Expérience) sont également mis en place lorsqu'un événement indésirable associé aux soins nécessite une analyse en réunion pluridisciplinaire. Le suivi des CREX est assuré conjointement par la responsable qualité et une référente médicale nommée au sein de l'établissement. Ces dernières se rencontrent au minimum trois fois par an afin de faire le point sur les actions d'amélioration proposées et pour assurer le suivi global de cette instance.